

Plan climat de Renens

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal le lancement de son projet de Plan Climat communal. Cette réflexion sur le long terme a pour objectifs de faire de Renens une ville durable et neutre pour le climat, tout en garantissant une bonne qualité de vie à l'ensemble de sa population et en soutenant l'économie locale. Elle fait suite à la démarche participative "Demain Renens" initiée en 2019 et vient compléter les processus de développement durable en cours tels que les labels Cité de l'énergie Gold, Commune en Santé, Villeverte Suisse ou Fair Trade Town, tout en répondant par ailleurs à une demande du Conseil communal.

Aujourd'hui, la situation d'urgence climatique que nous connaissons nécessite la mise en place d'actions fortes et le défi à relever concerne l'ensemble des politiques publiques. A l'instar de près de deux cents pays, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat. Par effet de cascade, cette ratification doit se traduire aussi par une stratégie adéquate au niveau cantonal et communal. Les communes, qui sont en contact direct avec leur territoire et leur population, ont un rôle primordial à jouer, tant pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre que pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique.

En 2019, la Ville de Renens a lancé "Demain Renens", une vaste opération auprès de sa population afin de réfléchir aux mesures permettant de faire de Renens une ville durable et capable de faire face aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux des années à venir. La synthèse des différentes rencontres organisées dans ce cadre est désormais publiée sur le site Internet de la Commune.

Sur cette base, et en réponse à un postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher, la Municipalité soumet la description détaillée du programme d'élaboration d'un futur Plan climat communal et des mesures préalables nécessaires. Celui-ci comprend trois volets :

- un premier volet dédié à la réduction des gaz à effet de serre sur le territoire communal (identification des sources d'émissions, définition d'objectifs de réduction et des mesures pour les atteindre);
- un second dédié aux mesures d'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique (caractérisation des vulnérabilités du territoire et de ses occupant.e.s face aux effets du dérèglement climatique, objectifs et mesures);
- et d'un troisième avec la définition d'indicateurs permettant une évaluation régulière du plan.

Ce premier préavis présente les tenants et les aboutissants de chacun de ces trois volets, et présente les budgets nécessaires pour mandater les prestataires externes qui fourniront les informations manquantes. En cas d'acceptation par le Conseil communal, l'élaboration du Plan climat pourra débuter dès août 2021. Une fois celui-ci rédigé, il sera soumis au Conseil communal par le biais d'un second préavis, planifié à l'hiver 2022-2023, qui présentera les divers plans d'actions pour les années à venir.

D'ici là, la Municipalité poursuivra bien sûr ses réflexions et ses actions sur le terrain en faveur du climat et de l'adaptation de la ville. De plus, chacun de ses projets à venir sera soumis désormais à ce regard spécifique. Elle introduira ainsi, également en réponse au postulant, une grille de lecture « développement durable » dans tous ses futurs préavis (analyse de l'impact d'un projet, ses points forts et ses faiblesses en matière de développement durable, selon des critères d'efficacité économique, de solidarité sociale et de responsabilité environnementale).

La Municipalité est consciente de l'ampleur des tâches qui l'attendent pour faire de Renens une ville résiliente et favorable au climat, tout en restant convaincue que l'action publique pour le climat doit se mener tant à l'échelon communal qu'au niveau cantonal et national.

Renseignements :

Patricia Zurcher Maquignaz

*Municipale Gestion urbaine-Développement durable
078 602 81 03*